

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5 – Orientations d'aménagement et de Programmation (Suite) Trame verte, bleue et noire

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2015



Projet arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 9 mars 2020

5.3 - OAP Trame noire et biodiversité

5.3-A- INTRODUCTION

L'OAP « Trame noire et biodiversité » vise à renforcer la prise en compte de la biodiversité sur le territoire de La CC PBELVA. Son objectif est de placer cette thématique au cœur de la réflexion sur les projets d'aménagement.

Le code de l'urbanisme (art L151-7) précise que : « Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment :

1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ; »

Dans ce but, des préconisations sont proposées afin de préserver les espaces ou éléments remarquables existants du territoire. Les OAP apportent des solutions pour développer l'approche la plus respectueuse de l'environnement dans les projets d'urbanisation et ainsi favoriser la biodiversité. Celles-ci sont opposables aux tiers par compatibilité et, fixent des principes à respecter et des objectifs à atteindre pour répondre aux orientations du PADD.

La présente OAP s'articule en deux parties. La première est consacrée à l'intégration de la trame verte et bleue et plus particulièrement de la trame noire sur le territoire de la CC PBELVA et la deuxième aborde comment favoriser le maintien de la biodiversité au sein des espaces urbains.

Dans chacune de ces parties, les recommandations sont présentées dans un encadré bleu.

5.3-B- INTEGRATION DE LA TVB ET PLUS PARTICULIEREMENT DE LA TRAME NOIRE SUR LE TERRITOIRE

La TVB

La Trame verte et bleue est un réseau formé de réservoirs et continuités écologiques terrestres et aquatiques. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Réglementée et prise en compte de l'échelle nationale à l'échelle locale au travers de la législation et des documents d'urbanisme.

S'il est aujourd'hui facile d'identifier les trames vertes et bleues et donc de les prendre en compte (forte documentation, législation plus mature et adaptée, intégration dans les us et mœurs ...), il n'en est pas de même pour la trame noire, élément pourtant essentiel dans la conservation de la biodiversité. L'intégration et la protection des réservoirs et corridors des trames verte, bleue et noire de ce PLUi s'est faite en partie au travers du zonage et des prescriptions mais nécessite (particulièrement pour la trame noire) un complément au travers de la présente OAP pour une protection intégrée et éclairée au niveau local et individuel.

L'ensemble des prescriptions et recommandations présentées aux chapitres suivants s'appliquent en priorité aux zones couvertes par la Trame Noire (cf. atlas communal en fin de document). Pour autant, les porteurs de projets sur d'autres secteurs du territoire, y compris dans les communes non directement concernées par la trame noire, sont invités à appliquer les mêmes réflexions et pratiques, dans un souci de cohérence et de préservation de patrimoine naturel commun.

La faune nocturne

Malgré les apparences, l'activité de la faune est importante la nuit. De nombreuses espèces se déplacent et se nourrissent la nuit, profitant de la baisse de luminosité (aube ou crépuscule) voire de l'obscurité totale. Il en va ainsi de très nombreux insectes, de la petite faune du sol, des hérissons, renards, chauve-souris et de nombreux rapaces nocturnes, autant d'espèces auxiliaires des cultures et jardins.

La perturbation des cycles de forte et faible luminosité par l'apport de sources lumineuses artificielles est un élément dégradant fortement un fonctionnement écologique dans son ensemble (Dérèglement biologique, nuisance dans la chasse ou la dissimulation, effet d'attraction et de concentration ...).

Élément de richesse locale, les chiroptères

La trame noire de la TVB du Pays Loire Val d'Aubois s'inscrit sur le territoire comme une trame intégratrice et transversale. Elle associe une mosaïque de milieux favorables aux espèces nocturnes et notamment aux chiroptères (chauves-souris), dont 4 espèces ont été listées comme espèces à enjeux :

- la Barbastelle d'Europe,
- le Grand murin
- le Grand rhinolophe
- le Petit rhinolophe

Ces espèces sont insectivores et sont donc sensibles aux diminutions de population d'insectes. Ce régime alimentaire exclusif les rend particulièrement **sensible aux insecticides**, de manière directe (empoisonnement) ou indirecte (manque de nourriture).

Les 4 espèces présentes sur la CCPBELVA nichent ou peuvent **nicher dans les bâtiments**.

La cohabitation avec ces animaux dans les habitations n'est pas compliquée dans la mesure où les chauves-souris n'entraînent pas de dégâts sur les charpentes et n'apportent pas de matériaux pour leur nid. Les quelques nuisances (bruit et odeurs dus à l'accumulation de guano) peuvent être facilement gérées par de simples précautions :

- Installer des toiles tôt au printemps sous la zone où les chauves-souris se concentrent pour un nettoyage facile à l'automne,
- Installer une gouttière amovible sous les volets pour récupérer le guano facilement.
- Installer des nichoirs pour orienter leur installation
- ...

Le groupe mammologique et herpétologique du limousin a réalisé un ensemble de fiches techniques synthétiques présentant la méthodologie de cohabitation en fonction des situations (cf. Annexe des ressources utiles). Une rubrique leur est également consacrée sur le site du muséum de Bourges afin de vous permettre la meilleure cohabitation possible avec elles.

Afin d'éviter la venue d'animaux dont la présence serait indésirable, le maintien d'ouvertures dans les bâtiments doit être un orifice suffisamment étroit pour ne laisser entrer que les chauves-souris. Des fils de fer tendus horizontalement et espacés de 5 cm suffisent à laisser passer les chauves-souris et à empêcher l'accès aux pigeons ou autres oiseaux.

En fonction des espèces, les chauves-souris ont des lieux préférentiels d'habitat :

<i>O= majeur partie de la pop X= pop partielle</i>	<i>Arbres creux</i>		<i>Ponts</i>	<i>bâtiments</i>		<i>cavités</i>	
	<i>H</i>	<i>E</i>	<i>E</i>	<i>H</i>	<i>E</i>	<i>H</i>	<i>E</i>
<i>Barbastelle d'Europe</i>		X			X	X	
<i>Grand Murin</i>				X	X		X
<i>Grand Rhinolophe</i>			X	X	O	O	X
<i>Petit Rhinolophe</i>					O	O	

Prendre en compte les lieux de nidification des chauves-souris lors des travaux de construction ou rénovation permet le maintien des espèces dans les milieux urbanisés et facilite leur vie dans les zones rurales périurbaines. La CCPBELVA présente un profil très accueillant pour ces animaux, entre gîtes urbains (vieux bâtis...) et zone rurale propice à la chasse (zones de bocages et de prairies préservés et favorables aux chiroptères).

Avant de commencer des travaux de rénovation sur le bâti, il est donc important de vérifier si des chauves-souris occupent les lieux. Cela permet d'éviter des dérangements inutiles et des emmurement regrettables (période de travaux).

Une attention particulière doit être portée en cas

- de jointement ou de crépissage des murs avec une vérification des jointures et de leur éventuel état d'occupation pour éviter l'emmurement
- de travaux en période estivale (présence de jeunes individus non volant), il convient alors de choisir une période plus adaptée et d'installer des nichoirs de substitution
- de traitement des charpentes. Celui-ci empoisonne les chauves-souris, pour limiter les contacts et l'empoisonnement les traitements

Les arbres d'intérêts (gîtes et élément de chasse)

Les arbres peuvent relever d'un intérêt patrimonial et paysager pour les communes. L'arbre centenaire d'une place comme le tilleul proche de l'Abbaye Notre-Dame de Fontmorigny par exemple est prescrit au titre de son intérêt paysager. (Référéncé dans les préconisations ponctuelles au titre du paysage)



Figure 1 Tilleul de l'Abbaye de Fontmorigny

Un arbre isolé peut également posséder un intérêt écologique fort (gîte pour une espèce protégée ou menacée comme les capricornes ou les chiroptères, sujet rare, extrêmement vieux ou bien développé).

Certaines tailles d'arbre favorisent la présence d'espèces d'intérêt. La coupe « têtard » par exemple, encore présente dans les zones de bocage, mais aussi les dessus de talus, les bords de fossés ou ripisylves, effectuée sur frêne, saule, charme ou chêne, favorise la création de creux dans le tronc, pouvant servir de gîte à la faune sauvage comme les écureuils, rapaces nocturnes, chiroptères... (Référencé dans les préconisations ponctuelles au titre de l'intérêt écologique)



Figure 2 Saule têtard à la Guerche sur l'Aubois

L'aire de protection d'un arbre est un cercle dont le centre est le tronc et dont le diamètre est plus ou moins égal à la hauteur du spécimen.

En cas de projet d'aménagement sur une parcelle ou zone abritant un arbre remarquable ou têtard, il convient de vérifier l'absence/présence d'espèce remarquable (rapaces nocturnes, pics, chiroptères, insectes protégés comme le Grand capricorne...).

En fonction du spécimen et de son rapport à la faune (gîte, point de repère, point de chasse, refuge, zone de nidification...). La réflexion d'une cohabitation entre le projet et le ou les sujets peut alors être entamée.

Dans le cas d'une cohabitation impossible, des mesures compensatoires devront être mises en place pour compenser les impacts dus à la disparition du ou des sujets.

Dans le cas d'une replantation, le biotope local devra être pris en compte dans le choix de l'essence réimplantée (voir liste des essences). Afin de maximiser les chances de réimplantation, l'âge du sujet, la période de replantation et le soin apporté au sujet durant les premières années devront être adaptés (les sujet trop jeunes reprennent moins facilement et plus lentement).

Haies et vergers,

Les haies sont bien plus que de simples alignements d'arbres à la seule vocation séparative : elles peuvent être « irrégulières » par la diversité des essences qui les constituent, se développer sur plusieurs strates (herbacée, buissonnante et arbustive, arborée) et ainsi présenter un caractère paysager contribuant à l'identité d'une commune ou d'un territoire.



Figure 3 Haies jouant un rôle paysager fort en intégrant Germigny-l'Exempt dans le paysage

La composition et la structure de la haie dénotent d'une utilité différente en fonction des caractéristiques mises en avant :

- haies basses utiles en séparation de pâture,
- haies arborées et buissonnantes en brise vent,
- haies de maintien sur les fortes pentes avec un choix d'essence au système racinaire développé et plongeant
- ...



Figure 4 Haies de tilleul en sortie de bourg à Marseilles-lès-Aubigny jouant un rôle de transition entre milieu urbain et milieu naturel

A la fois gîte et zone de chasse, aire de repos et refuge, la haie favorise le maintien d'une biodiversité riche.

Pour les chiroptères, la haie est un élément de repère très important lors de ces déplacements entre gîtes et pendant ses sessions de chasse.

En résumé, il existe une multitude de types de haies ayant chacun un rôle fondamental pour le territoire :

- Rôle identitaire et paysager (structurant, intégrateur, transition entre milieu urbain et milieux naturel...)
- Rôle économique (bois d'œuvre et de chauffe facilement exploitable)
- Rôle agricole pour son aspect séparatif, brise-vent et ombrageux
- Rôle de maintien de la biodiversité (gîte, zone de chasse, refuge...)
- Lutte contre l'érosion et protection des cours d'eau



Figure 5 haies jouant un rôle de corridor au sud du territoire

Au vue de leur importance, des prescriptions linéaires au titre du paysager et de l'écologie ont été relevés sur l'ensemble du territoire.



Figure 6 Haies basses ayant un rôle agricole séparatif

Leur prise en compte dans la vallée de l'Aubois et le long de la Loire (corridor de la trame noire, voir atlas communal) est d'autant plus importante qu'à cette localisation leur utilité est multiple, à la fois paysagère, environnementale, épuratrice, protectrice des rivières, zone de chasse et gîte potentiel...



Figure 7 Haie de saules têtards en bord de canal à la Guerche sur l'Aubois donnant une identité paysagère et d'un intérêt écologique fort

- La conception de projets prendra en compte le maintien des haies et de leur sphère d'influence (bande enherbée d'une largeur égale à leur hauteur si possible).
- Les ouvertures dans une haie seront limitées aux besoins d'accès aux parcelles. Dans le cas contraire, la replantation d'un linéaire au moins équivalent et de caractéristiques semblables ou optimisées (diversification des essences et strates) sera effectuée.

Les vergers sont des milieux semi-ouverts ayant pour vocation première la culture fruitière mais possédant un intérêt écologique insoupçonné.

Prescriptions :

- plantation d'espèces anciennes, locales si possible
- bannissement des traitements phytosanitaires autre que ceux utilisables en agriculture biologique
- fauche tardive ou sélective (uniquement sous les arbres par exemple)

Prairies et bandes herbacées

Les bandes enherbées au bord des haies, le long des cours d'eau, le long des routes, en limite de parcelle... peuvent avoir plusieurs avantages pour le maintien de la biodiversité.

A la fois zones tampons et source de vie, les bandes enherbées ont un intérêt double pour l'agriculture (réduction de l'évaporation, des ruissellements et de l'érosion, filtration et infiltration des eaux, réserve de matière organique) et la biodiversité (insectes et faune du sol, se répercutant positivement sur tous les groupes faunistiques).

Recommandations :

- peu de fauches (2 maximum/an)
- fauche tardive (septembre)
- produits phytosanitaires proscrits
- ensemencement avec des espèces prairiales locales (graminées, prairie fleurie)

Ces actions simples peuvent facilement s'intégrer aux projets et aux pratiques et permettre de concilier les aspects paysagers et écologiques.



Figure 8 : Bande fleurie à base de chicorée sauvage, anthémis, carotte sauvage.

Source : A.Gardarin, AgroParis Tech.

Zones humides

La CCPBELVA est particulièrement riche en milieux humides globalement bien préservés. Ces milieux et zones humides sont, pour les plus importants, recensés dans le zonage à l'aide de prescriptions surfaciques. Pour les chiroptères, ces milieux particulièrement concentrés dans la vallée de l'Aubois sont une zone de chasse de choix. Afin de maintenir la biodiversité qu'ils abritent, ils doivent être respectés in situ, en amont et en aval.

Prescriptions :

Eviter

- Le drainage,
- L'imperméabilisation des sols,
- L'assèchement des milieux humides rencontrés sur les parcelles de projets.

Intégrer tant que possible les milieux humides aux aménagements (gestion des eaux pluviales en noues paysagées, zones d'infiltration avec bassin aménagé).



Figure 9 Prairie humide à la Guerche sur l'Aubois



Figure 10 Ripisylve le long de l'Aubois à la Guerche sur l'Aubois

Une ripisylve est une formation végétale arborescente qui longe les cours d'eau. En plus de ses fonctions communes aux haies, la ripisylve joue un rôle primordial pour :

- La filtration des eaux de ruissellement
- Son effet tampon sur les crues
- La prévention de l'érosion des berges
- La diversité des habitats qu'elle crée pour la faune terrestre et aquatique

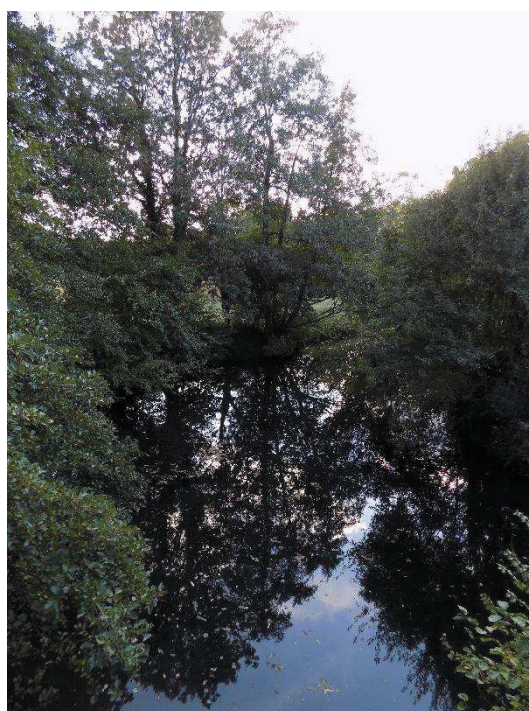


Figure 11 Traversée de l'Aubois au niveau de la D26 à Jouet sur l'Aubois

Espace de transition entre milieux aquatique et terrestre, une ripisylve est une formation très favorable pour le gîte, le nourrissage et la reproduction de nombreuses espèces. Sa linéarité en fait un corridor écologique.

Prescriptions :

- Maintien des ripisylves existantes sur l'Aubois
- Entretien possible pour des raisons de sécurité ou de bon écoulement de l'eau
- Préservation des caractères naturels des berges et des espaces de divagation du cours d'eau (éviter enrochements, rupture, artificialisation)

Recommandations :

- Recul de 10 à 15m par rapport à la berge pour tout aménagement envisagé.
- En l'absence de ripisylve, respect d'une bande enherbée de 5m au moins le long de la berge

Eclairage

La faune sauvage et la plupart des chauves-souris sont sensibles aux perturbations lumineuses. Pour les chiroptères présents sur la CCPBELVA (rhinolophes, grand murin...), on parle même d'espèces fortement lucifuges, la lumière devenant un « mur » infranchissable. Les insectes (micro-lépidoptères majoritairement, source principale d'alimentation des chiroptères) attirés par les lumières se concentrent sous les sources de lumières artificielle, ce qui provoque une perte de disponibilité alimentaire pour ces espèces lucifuges.

Cette pollution lumineuse perturbe les déplacements des espèces sensibles et peut conduire à l'abandon de zones de chasse des espèces concernées. Aussi, tout éclairage permanent est défavorable, surtout s'il s'agit d'halogènes.

Afin de diminuer les impacts de la pollution lumineuse sur les chiroptères, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Mettre en place un minuteur ou un éclairage automatique dans les zones les moins fréquentées par le public ;
- Utiliser un éclairage au sodium à basse pression ;
- Orienter les réflecteurs vers le sol, en aucun cas vers le haut ou sur les côtés ;
- Minimiser les éclairages inutiles, notamment au niveau des zones plus naturelles (haies, prairie enherbée, nouvelle zone humide) qui attirent les chiroptères en chasse ;
- Bannir l'éclairage des parkings après la fermeture des magasins.

D'une manière générale pour les zones accueillant du public et pour plus de détails se reporter à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Synthèse

En conclusion, pour un maintien de la biodiversité ordinaire et remarquable locale dans son ensemble, il convient de prêter attention à l'ensemble des petits détails de nature ordinaire, de l'arbre creux du fond de jardin aux réseaux de haies bocagères.

Dans la conduite de projet d'aménagements, on se concentrera sur ces détails :

- Eléments naturels pouvant ponctuer initialement l'aire d'implantation du projet (arbre remarquable, mare, bâti à l'abandon, gîtes à chiroptères ...)
- Structure linéaires entourant ou traversant l'aire du projet (haies, ripisylves, ru, ruisseau, murets)
- Milieux sensibles et favorables à la biodiversité (vergers, prairies humides, zones enherbées...)
- Impact lumineux du projet

Les actions menées en ce sens dans la conception et la réalisation des aménagements peuvent en outre faire l'objet de communications sur l'implication pour la biodiversité, de parcours pédagogiques ou de promenade etc... . Les aménagements ainsi conçus sont vecteur de cohésion sociale, à plus forte raison quand ils sont au cœur d'espaces publics partagés.

5.3-C- FAVORISER LA BIODIVERSITE AU SEIN DES ESPACES URBAINS

Les règles énoncées dans les chapitres précédents concernant les zones rurales ou naturelles partagent la logique qui sera appliquée en milieu urbain : protéger et développer les points de biodiversité et de nature ordinaire pour permettre à la richesse exceptionnelle de la CCPBELVA de se maintenir.

Les règles de base pour favoriser la biodiversité en milieu urbain sont :

- L'analyse de l'existant,
- La détermination des points forts et faibles
- L'analyse des moyens intrinsèques,
- le choix des variétés et aménagements

Ces grands principes peuvent s'appliquer à une multitude de situations :

- Aménagement des jardins
- Végétalisation des espaces bâtis
- Aménagement de nichoirs, gîtes et hôtels à insectes
- Gestion des espaces publics, ...

Quelques règles générales sont à retenir :

Au moment de l'analyse de l'aire d'implantation de projet :

- Repérer les éléments de végétation, paysage et biodiversité présent ; arbres remarquables, alignements, haies bocagères, nid, ruches, ...
- Vérifier et analyse le positionnement de l'espace considéré par rapport à la trame verte et la trame bleue.

Pendant la définition du projet :

- **Conserver au maximum la richesse existante** (arbres creux, cavités, souche, ...)
- **S'approprier le projet** grâce au choix des essences et aménagement choisis (muret, tas de bois, arbres, alignements...)
- **Eviter de trop morceler les milieux** et faire particulièrement attention aux effets de lisière (clôtures, ...).
- **Bannir les plantes envahissantes**, très compétitrices au détriment des espèces locales.
- **Penser pluriel et varié** pour offrir une diversité de milieux et de sources de nourriture
- **Ne pas se limiter aux plantes « flatteuses »**. Les ronces sont de très bonnes plantes d'accueil de la faune et des invertébrés, le fenouil ou les orties également.
- **Ne pas repousser les petits mammifères** (taupes, hérissons, chauves-souris) véritables régulateurs biologiques
- **Offrir des micro-milieux** (tas de pierre, de branches...)
- **Installer des nichoirs** à oiseaux, à chauves-souris
- **Ne pas se limiter aux seuls espaces verts ou jardins**, mais penser à la conception entière du projet (bâti dont les murs et la toiture, stationnements, structures minérales majoritaires...)
- **Limiter voire éviter l'usage de produits phytosanitaires**
- **Ne pas hésiter à semer des couverts de prairies fleuries**, moins consommatrice en entretien que les pelouses et véritable buffet à pollinisateur (abeilles, bourdons)

Dans le choix et l'utilisation des espèces végétales :

- Comme en milieu rural, il faut penser la haie comme porteuse de plusieurs services écologiques. La réfléchir sur plusieurs strates et plusieurs essences (toujours locales) permettra de gagner en identité et en intérêt biologique. La même réflexion peut être adoptée dans la création d'un bosquet (pluri stratifié, et pluri variétal)

Création et entretien des milieux type jardin perméable et intégrateur (clôture, haies et couvert)

Un jardin est potentiellement un concentré de biodiversité : massifs de fleurs, arbres fruitiers, arbres d'ornement, végétation sur les murs ou bâtis, petits bassins, nichoirs, ...

Pour maximiser ce potentiel, il faut :

- Utiliser des méthodes de traitement non agressives pour la faune (paillage des massifs...)
- Créer des gîtes pour reptiles et insectes (fagot de tiges creuses, bûche percée, petit tas de pierre, ...)
- Penser à aménager un point d'eau (bassin, sous-pot rempli d'eau, vasque ...) sans oublier de laisser des éléments immergé partiellement pour permettre aux insectes de boire
- Tondre/faucher sa pelouse en deux phases espacées l'une de l'autre de plusieurs jours afin de laisser le temps à la faune de se déplacer
- Donner l'accès à son jardin à la petite faune par l'utilisation de clôtures adaptées (clôtures à maillage large, ouvertures tous les 10 m au ras du sol (hérissons)
- ...

Pour plus de détails se reporter à l'annexe des ressources utiles.

Végétation des espaces bâtis



Figure 12 Bord de route et façades végétalisées à Apremont sur Allier

Pour maintenir la biodiversité en ville il faut y instaurer une certaine continuité. Afin de relier parcs et jardin, la biodiversité en milieux urbain s'invite par :

- **La végétalisation des trottoirs** et la minimisation de l'imperméabilisation des sols par:
 - la pose de treillis anti dérapant
 - l'enherbement dès que possible, l'acceptation de la présence d'« herbe »
 - L'installation de jardinière sur les chicanes routière
 - ...
- **La végétalisation des façades** à l'aide de plantes verticales (roses trémières) ou plantes grimpantes. Il en existe deux sortes :
 - Les plantes nécessitant un support (treillis, structures en bois ou câble) : glycines, chèvrefeuilles, clématites, rosiers...
 - Les plantes ne nécessitant pas de support : lierres, jasmin, vignes....
- **La végétalisation des toits** en intensif ou en extensif.

Pour plus de détails sur ces points précis, voir l'annexe des ressources utiles

Parcs et espaces collectifs

Afin de maintenir la biodiversité dans les espaces ouverts au public des actions peuvent être mises en place en fonction des besoins et opportunités locales :

- L'utilisation d'animaux pour l'entretien par pâturage des pelouses
- La pratique de la fauche tardive
- L'implantation de bandes enherbées
- L'implantation de massifs fleuris utilisant des variétés locales et/ou vivaces
- La minimisation de l'imperméabilisation
- ...

D'une manière plus globale, la mise en pratique de la gestion différenciée des espaces verts est une des pistes mise en avant par les régions (voir fiche en annexe des ressources utiles)

Atlas des communes

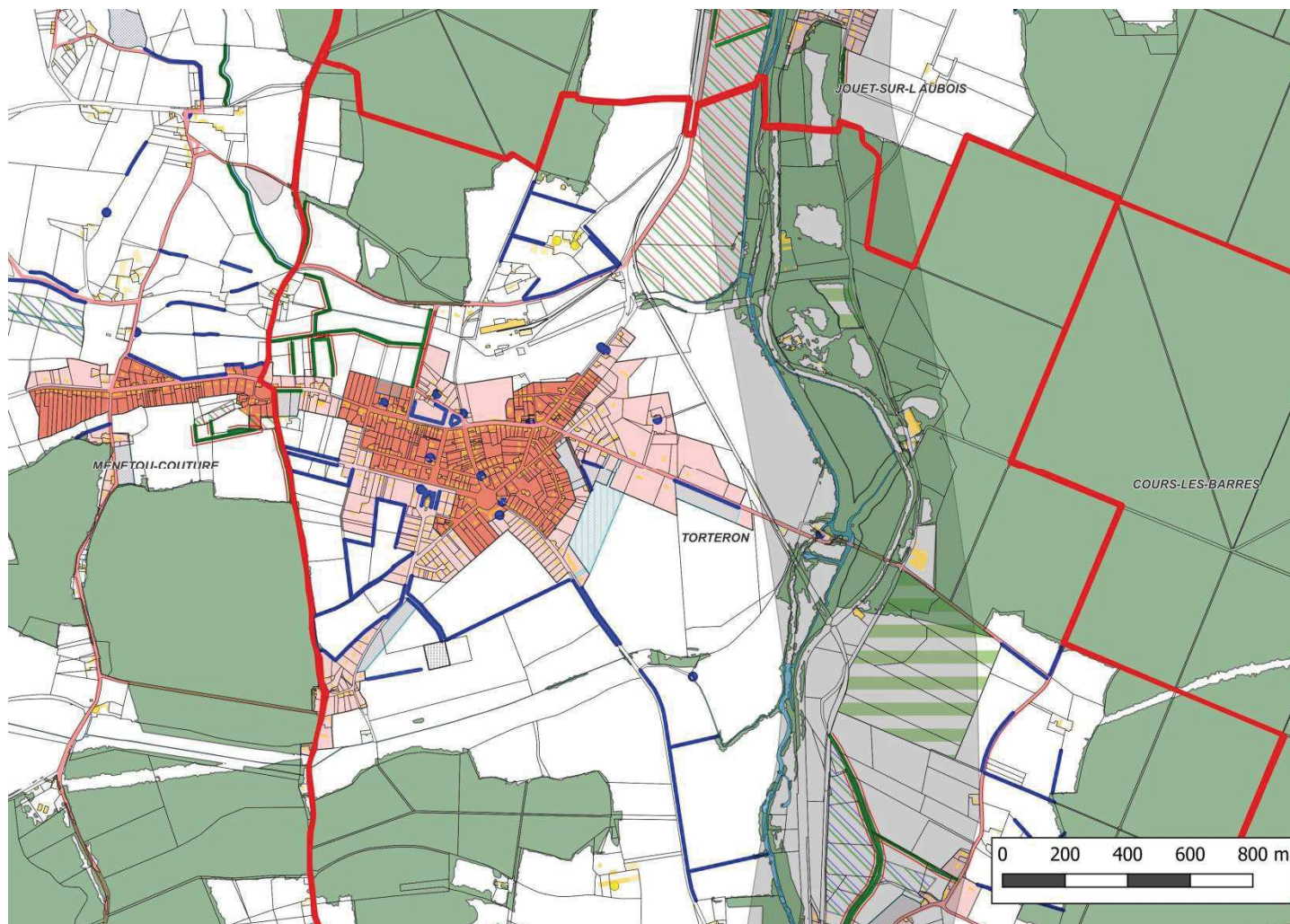


Figure 13 Bourgs de Torteron

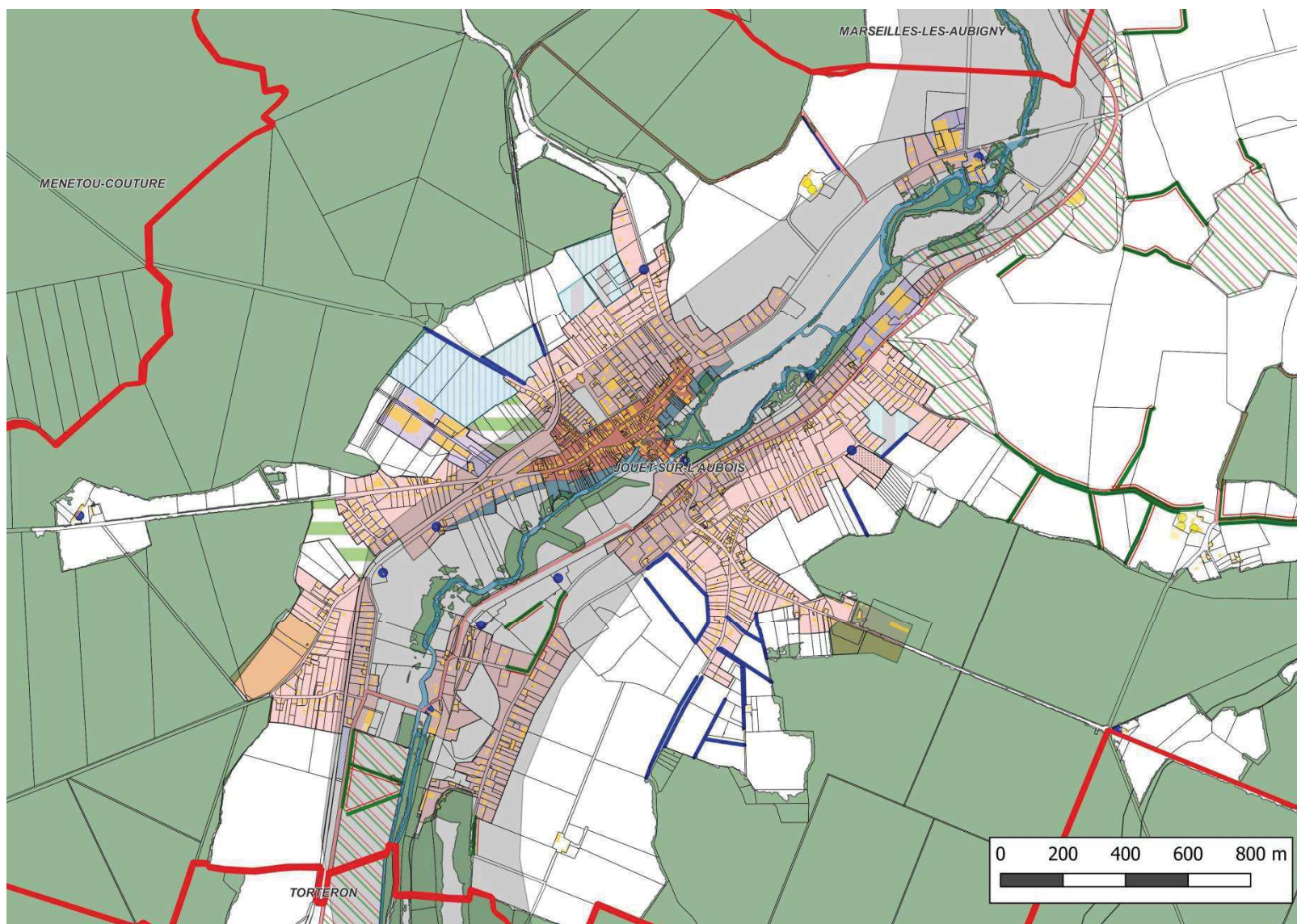


Figure 14 Jouet-sur-l'Aubois

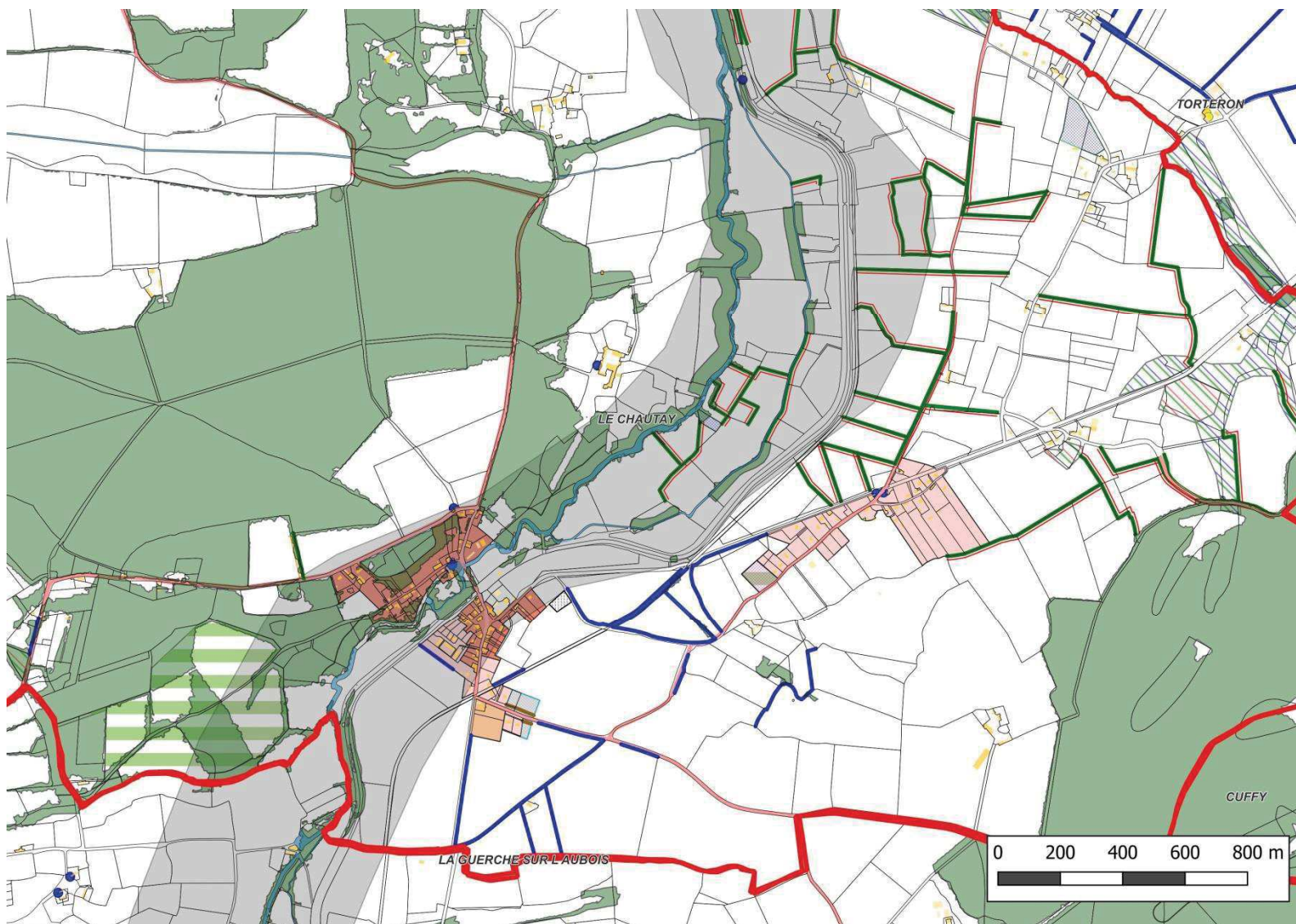


Figure 15 Le Chautay

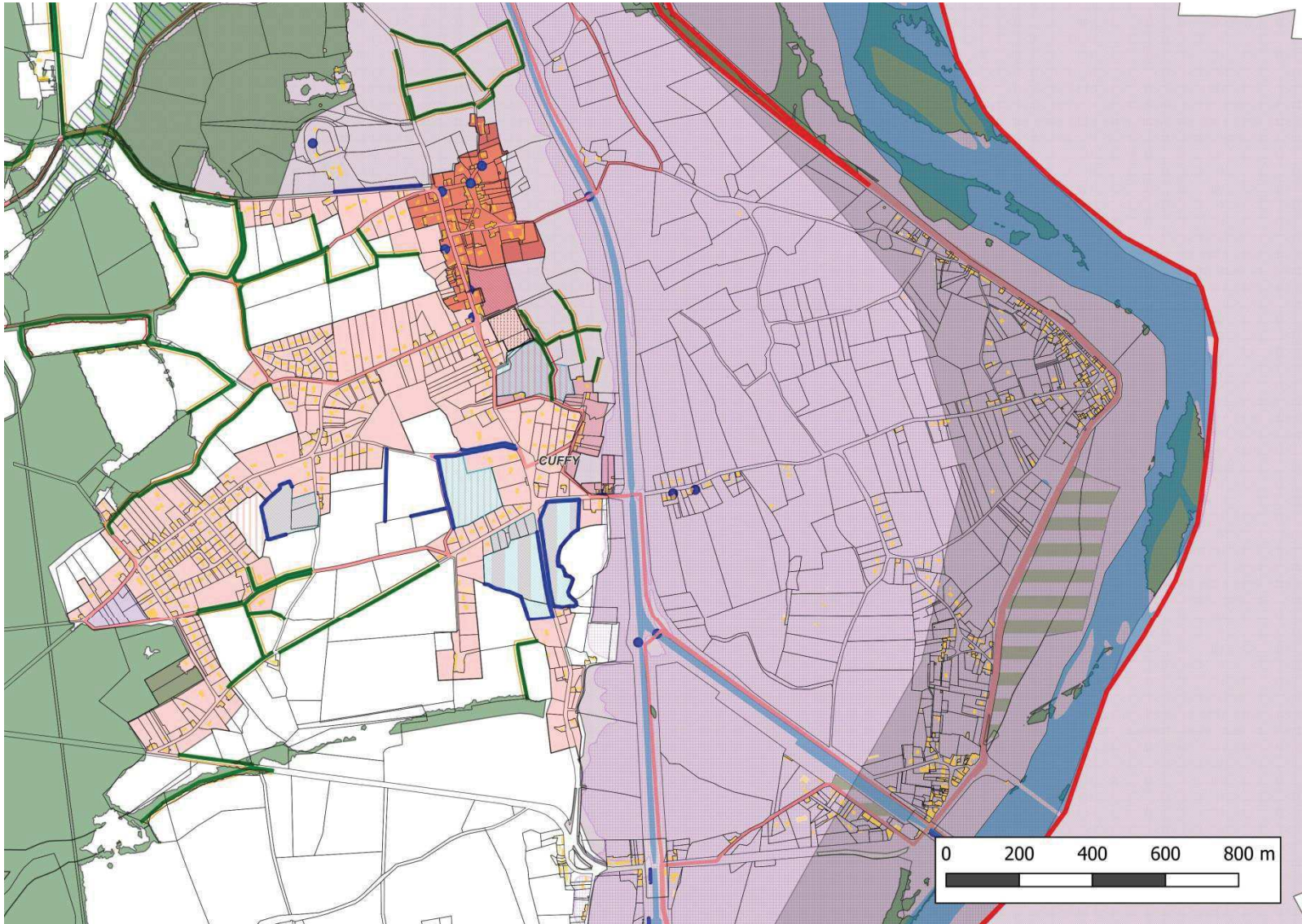


Figure 16 Cuffy

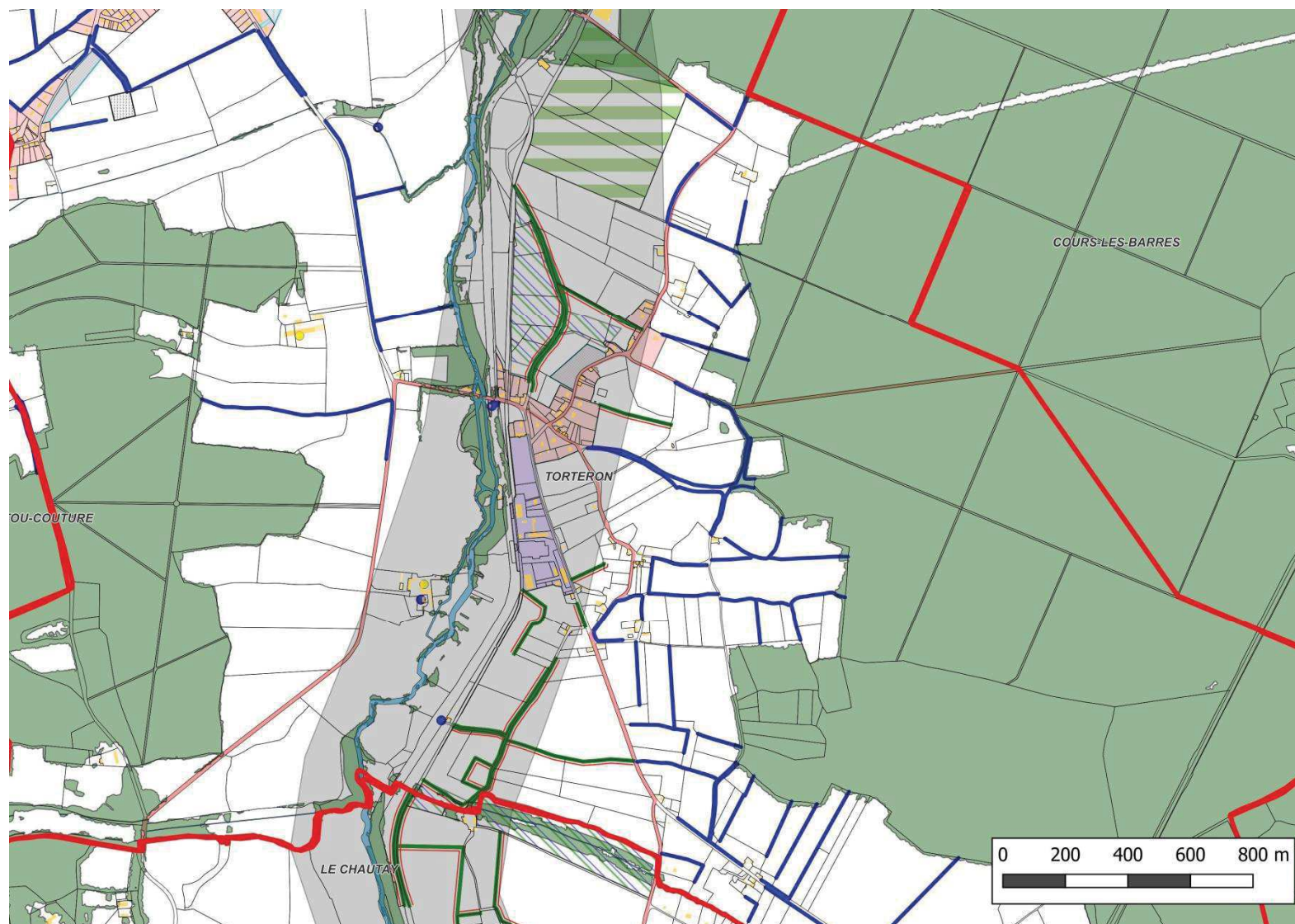


Figure 17 Lieudit de Torteron

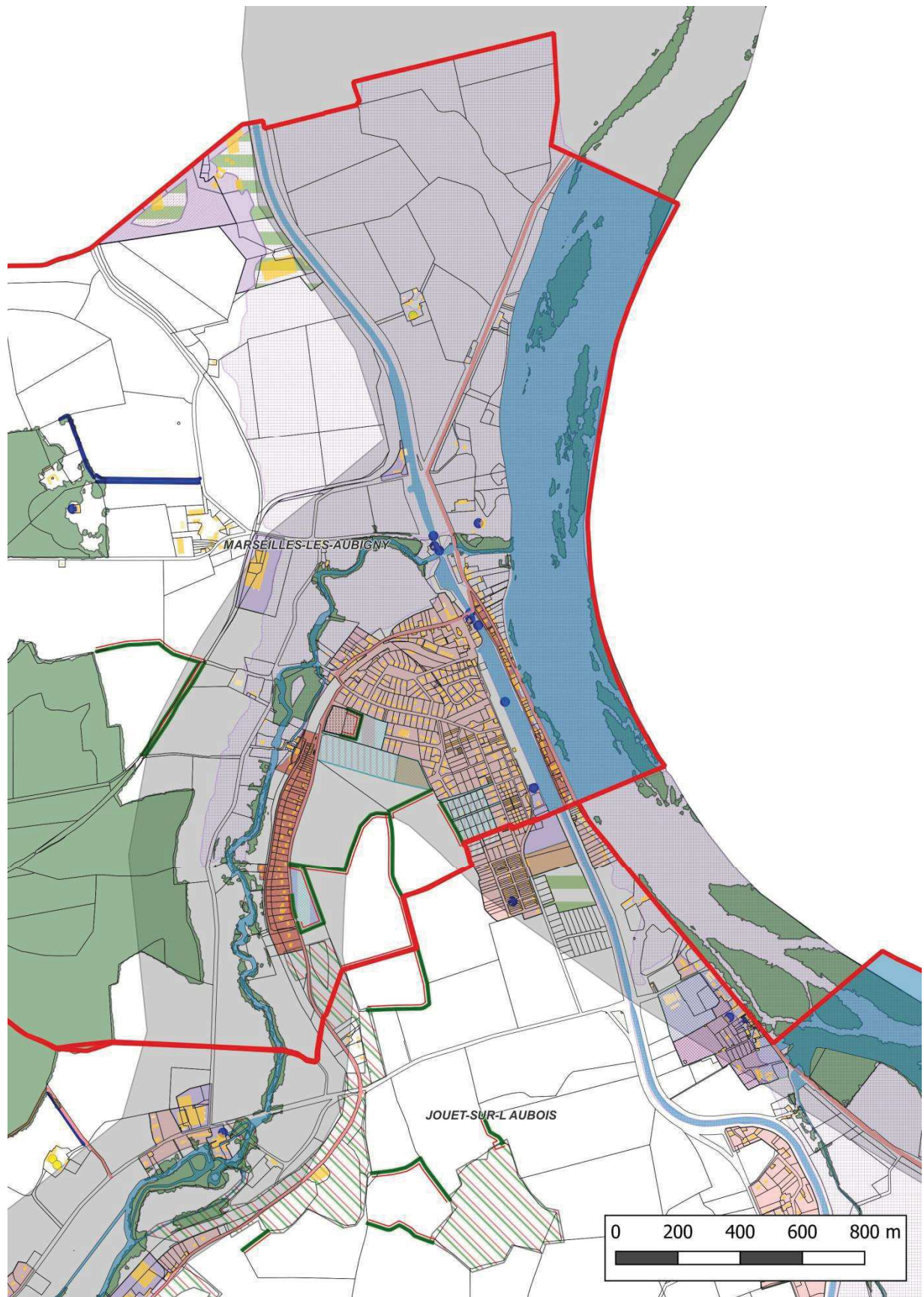


Figure 18 Marseilles-lès-Aubigny et Jouet-sur-l'Aubois

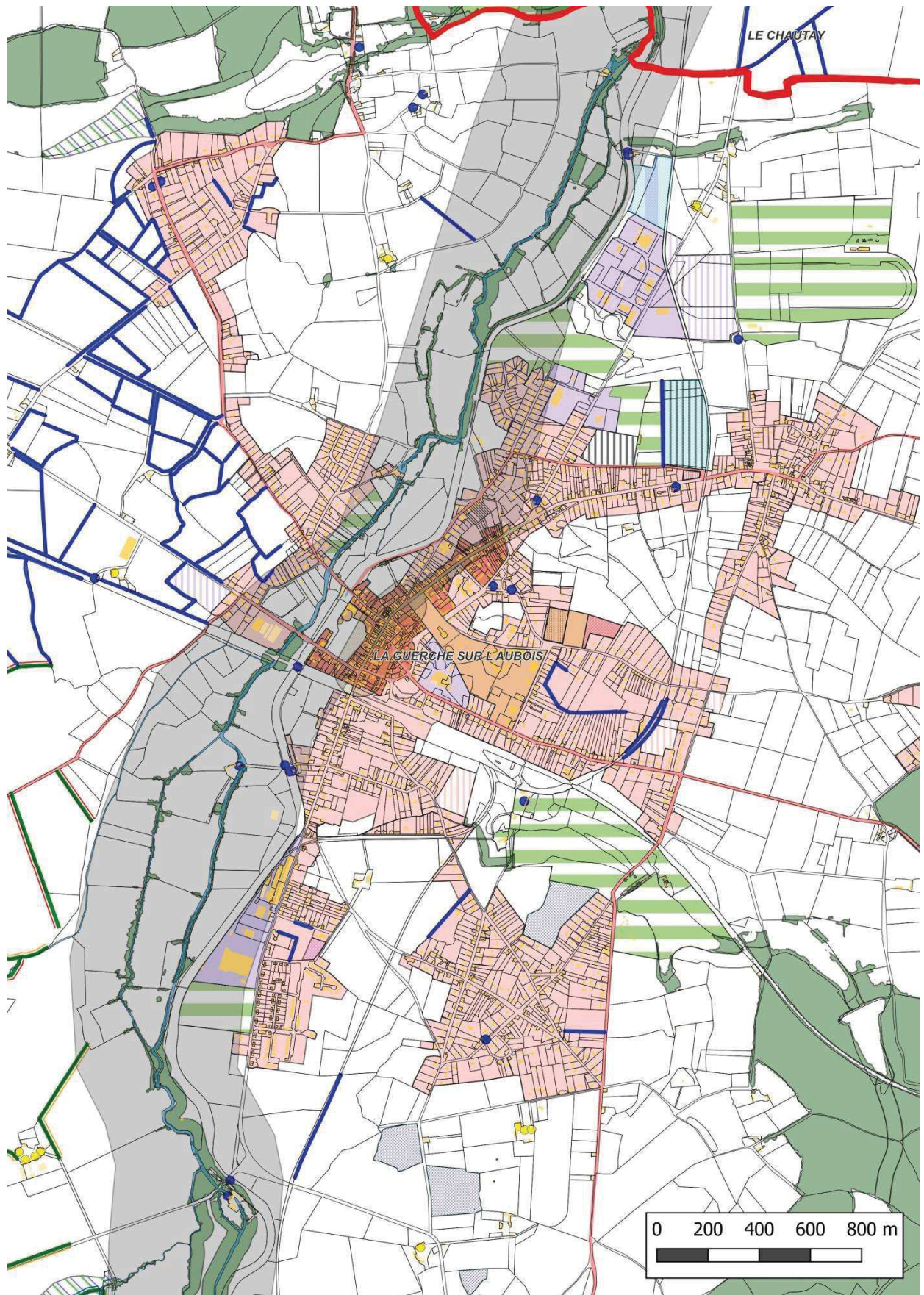


Figure 19 Le bourg de la Guerche sur Aubois

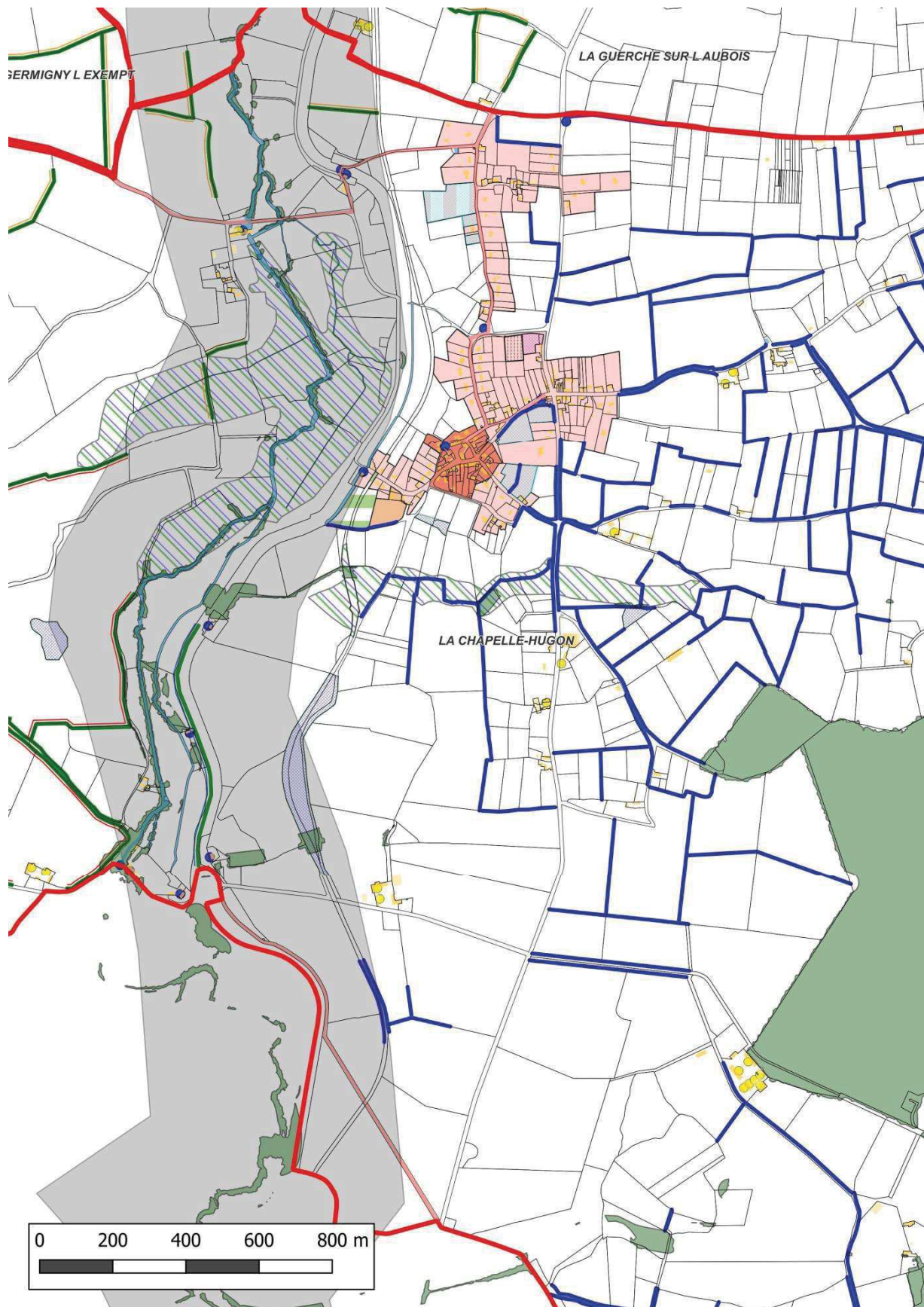


Figure 20 La Chapelle Hugon

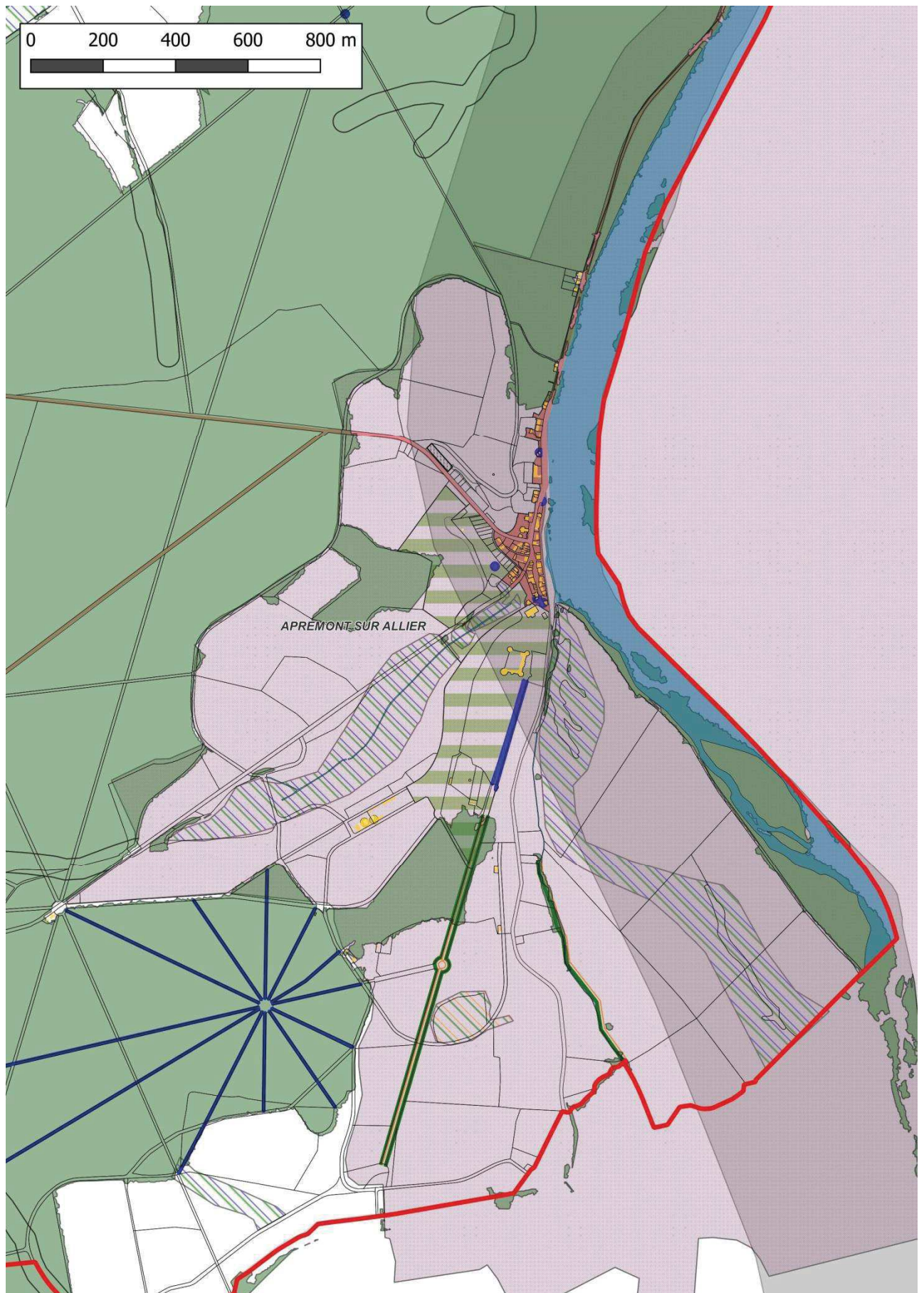


Figure 21 Apremont sur Allier

Légende

Cadastre

- Établissements publics
- Limite communes
- Cours d'eau
- Parcelles

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

ZONAGE URBAIN

- ZONE URBANISEE
- Habitat
- Activité
- Mixte
- Tourisme
- Équipement
- zone urbanisée
- ZONE A URBANISER ALTERNATIF
- Habitat
- Activité
- Mixte
- ZONE A URBANISER BLOQUE
- Habitat
- Activité
- Mixte
- Zone naturelle constructible

TVB

- milieux boisés ou arborés
- Corridor - Trame Noire

Prescriptions et informations

Informations linéaires

- 99 - Autre
- regroupement d'information

Informations ponctuelles

- 99 - Autre
- Regroupement d'information

Informations surfaciques

- 14 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- 16 - Site archéologique
- 18 - Espaces et milieux à préserver, en fonction de l'intérêt écologique
- 99 - Autre

Prescriptions ponctuelles

- 07- Eléments de paysage
- 16 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- 25 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions Linéaires

- 07 - Eléments de paysage
- 11 - Limitation particulière d'implantation des constructions
- 15 - Règles d'implantation des constructions
- 24 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- 25 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Cours d'eau et zones humides
- 99 - Autre

Prescription surfaciques

- 02 - Secteur avec limitation de la constructibilité
- 05 - Emplacement réservé
- 07 - Elément de paysage
- 18 - Orientations d'aménagement
- 99 - Autre
- 25 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Cours d'eau et zones humides
- Regroupement de prescription

ANNEXE DES RESSOURCES UTILES

Cohabiter avec les chiroptères :

- [Fiches proposées par la GMHL](http://gmhl.asso.fr/mediation-faune-sauvage/fiches-conseils/cohabiter-chauves-souris/) : <http://gmhl.asso.fr/mediation-faune-sauvage/fiches-conseils/cohabiter-chauves-souris/>

Aménagement des jardins :

- [Fiches proposées par le parc du Vexin](http://www.pnr-vexin-francais.fr/fichier/pnr_document/349/document_fichier_fr_biodiversite_jardin.pdf) : http://www.pnr-vexin-francais.fr/fichier/pnr_document/349/document_fichier_fr_biodiversite_jardin.pdf
- [Fiche proposée par la CAUE et la LPO](http://www.biodiversiteetbati.fr/Files/Other/FT%20BPU/Livret%20theoriqueSSEdito.pdf) : <http://www.biodiversiteetbati.fr/Files/Other/FT%20BPU/Livret%20theoriqueSSEdito.pdf>

Végétalisation des trottoirs et bâtis :

- [Fiche proposée par la MCE et Bretagne vivante](http://www.mce-info.org/upload/File/methodo_vegetalisons.pdf) : http://www.mce-info.org/upload/File/methodo_vegetalisons.pdf

Toiture végétalisées :

- [Fiche proposée par la mairie de Paris](https://jaicost.fr/jaicost/assets/cahier-technique-des-toitures-vegetalisees-15-fiches-pratiques-ville-de-paris1.pdf) : <https://jaicost.fr/jaicost/assets/cahier-technique-des-toitures-vegetalisees-15-fiches-pratiques-ville-de-paris1.pdf>

Gestion différenciée :

- [Définition proposée par l'association Nord Nature Chico Mendès](https://www.gestiondifferenciee.org/la-gestion-differenciee) : <https://www.gestiondifferenciee.org/la-gestion-differenciee>
- [Fiche proposée par la région Centre](http://www.regioncentre-valdeloire.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/environnement/sante-environnement/Mode%20d'emploi%20Gestion%20diff%C3%A9renci%C3%A9e.pdf) : <http://www.regioncentre-valdeloire.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/environnement/sante-environnement/Mode%20d'emploi%20Gestion%20diff%C3%A9renci%C3%A9e.pdf>